

Conseil communal de Payerne

Séance du jeudi 21 février 2019 à 20 h 15, salle du Tribunal

Présidence: Monsieur Jean-Jacques Guisolan

Il est 20 h 15 précise lorsque l’Huissier Stéphane Wenger fait signe au **Président Jean-Jacques Guisolan** qu’il est l’heure d’ouvrir cette séance. Il le fait en saluant très chaleureusement Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard, Messieurs les Municipaux André Jomini, André Bersier, Eric Küng et Julien Mora. **Le Président** salue aussi les membres du Législatif présents à cette quatorzième séance de la législature 2016-2021, quatrième de l’année 2018-2019, avec remerciements à toutes et tous de consacrer leur soirée à cette séance plénière.

Il implore la bénédiction divine sur les travaux de l’assemblée, souhaite un prompt et complet rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil. Il salue et adresse une bienvenue particulière au public et à la presse qui nous font l’honneur de leur présence, ainsi qu’à Madame Cynthia Maillat, secrétaire municipale adjointe et responsable des apprentis de la commune, qui les accompagne pour assister aux débats.

69 membres sont convoqués et l’appel effectué par les scrutatrices fait constater la présence de 59 membres. 8 membres sont excusés. Le quorum est donc atteint et les délibérations peuvent avoir lieu. Les Conseillers Philippe Dougoud et Sylvain Quillet sont arrivés avec quelque retard, toutefois dans les délais leur permettant d’être comptés comme membres présents. Dès lors, le nombre de membres présents est porté à 61.

En préambule, **le Président** propose de modifier le préambule de l’ordre du jour de la convocation en y ajoutant un point g), nomination d’un membre à la commission des finances, en remplacement **du Conseiller Michael Marguet** (UDC), démissionnaire et un point h), nomination d’un délégué au Conseil intercommunal de l’Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ASIPE), en remplacement **de la Conseillère Diana Cruz** (PLR), démissionnaire. Les communications de la Municipalité deviennent dès lors le point i).

Concernant encore l’ordre du jour, **le Président** informe que, suite à un communiqué reçu par e-mail le matin-même, la Municipalité a décidé de retirer le préavis 01/2019: Extension et modification du Café du Marché – installation d’un ascenseur public reliant la rue de Lausanne à la place du Marché. De plus amples informations seront données par la Municipalité au point i) du préambule de l’ordre du jour. Par conséquent, le point 3 de l’ordre du jour est donc supprimé.

Dès lors, le Président peut débiter par les préambules de l’ordre du jour.

Point a: Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018

La mise en discussion de ce procès-verbal ne suscite aucune proposition de modification ni remarque. Conformément à l'alinéa 2 de l'article 67 du Règlement du Conseil communal, il est adopté d'office. **Le Président** adresse ses vifs remerciements au secrétaire Monsieur René Cusin pour sa précieuse collaboration et pour la qualité de son travail

Point b: Correspondance

Le Président informe d'emblée que ce point va prendre du temps puisqu'un nombre conséquent de courriers sont arrivés à l'adresse du Bureau du Conseil communal. Il en donne lecture dans l'ordre chronologique.

- En date du 16 janvier 2019, le Conseiller Philippe Druey annonce sa démission de la commission de naturalisation. *(Annexe 1)*
- Datée du 17 janvier 2019, l'Union des Communes vaudoises (UCV) informe des prestations offertes à l'intention des Législatifs communaux. *(Annexe 2)*
- Le 1^{er} février 2019, le Conseiller Michael Marguet informe de sa démission de la commission des finances. *(Annexe 3)*
- En date du 3 février 2019, le groupe UDC propose le remplacement du Conseiller Michael Marguet à la commission des finances par le Conseiller Pierre-Alain Pantet. *(Annexe 4)*
- Le 7 février 2019, la Municipalité demande au Conseil de nommer quatre de ses membres comme délégués au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux – L'Éparse, au côté du Municipal Julien Mora. *(Annexe 5)*
- Daté du 9 février 2019, le groupe PLR propose le remplacement du Conseiller René Besançon, démissionnaire du Conseil communal, par Monsieur Nicolas Bour. La liste de parrainage, dûment validée, est jointe à ce courrier. *(Annexes 6 et 7)*
- C'est par un courriel, en date du 13 février, que la Conseillère Diana Cruz annonce sa démission de la commission du Conseil intercommunal de l'ASIPE. *(Annexe 8)*
- Le 14 février 2019, le groupe UDC propose la nomination du Conseiller Christian Marguet au Conseil intercommunal de l'Éparse. *(Annexe 9)*
- Multipack de quatre lettres adressé en date du 20 février par le groupe PLR, concernant respectivement la proposition de nomination des Conseillers Xavier Prudhomme et Daniel Sauterel au Conseil intercommunal de l'Éparse *(Annexe 10)*; Proposition du remplacement du Conseiller Philippe Druey, démissionnaire à la commission de naturalisation par le Conseiller Nicolas Bour *(Annexe 11)*; Proposition de remplacement du Conseiller René Besançon, démissionnaire à la commission de gestion par le Conseiller Philippe Pillonel *(Annexe 12)*; Proposition de remplacer la Conseillère Diana Cruz, démissionnaire du Conseil intercommunal de de l'ASIPE par le Conseiller Alain Michel. *(Annexe 13)*
- En date du 21 février, le groupe PSIP propose la nomination du Conseiller Serge Grognuz, délégué au Conseil intercommunal de l'Éparse. *(Annexe 14)*
- Huit courriers ont été adressés concernant le dossier du Café du Marché. Bien que le préavis ait été retiré par la Municipalité, **le Président** tient à communiquer la teneur

de ces courriers. Les six premiers, envoyés par l'Eglise Evangélique Réformée du canton de Vaud, Région 8-La Broye (*Annexe 15*), Maurice et Sylviane Chabloz, de Donatyre (*Annexe 16*), Christine Rouzeau, de Lutry (*Annexe 17*), Geneviève de Haas, de Moudon (*Annexe 18*), Nadia Käser, de Payerne (*Annexe 19*) et par la Paroisse catholique de Payerne (*Annexe 20*), ont été adressés en copie, par e-mail par le Greffe municipal, à l'ensemble des Conseillères et Conseillers. Par conséquent, il n'en est pas fait lecture, ces derniers figurant en annexes du présent PV, lequel sera, après validation, publié en ligne sur le site Internet de la commune de Payerne.

Deux autres courriers sur le même sujet sont parvenus au Bureau après diffusion des six premiers courriers cités ci-dessus. Ils sont lus par le Président. La première lettre, datée du 16 février 2019, fait dire avec malice au président que si son prédécesseur au perchoir a battu, l'an dernier, le record de la séance du Législatif la plus courte, il va, quant à lui, battre le record du courrier reçu depuis le plus loin, celui-ci émanant de A.-K. de Haas Staub et P.-A. Staub, de Granges-Marnand, mais posté à Quito (Equateur), lieu de leurs vacances (*Annexe 21*). La lettre de l'Association des amis de la Maison de l'Abbatiale, Café du Marché à Payerne, sous la plume de sa présidente Françoise Grand, est datée du 17 février 2019 (*Annexe 22*).

Point c: Assermentation de Monsieur Nicolas Bour (PLR) en remplacement du Conseiller René Besançon, démissionnaire

Le Président passe la parole au **Conseiller Cédric Moullet**, président du groupe PLR pour la présentation de son candidat. Nicolas Bour est né en 1979 dans la ville française « Le Mans ». Fils d'un gendarme et d'une infirmière, il a principalement vécu en Creuse. Il a obtenu un diplôme en informatique de gestion et est monté à Paris pour y débiter sa carrière professionnelle chez Cartier France et ensuite Cartier international. Ne trouvant pas sa place à Paris, il a profité de la création du premier data center de Richemont International (maison mère de Cartier) pour arriver en Suisse à Fribourg en janvier 2002. Il ne connaissait alors de la Suisse que la vache Milka et les machines à coudre Elna. Il s'est rapidement plu dans cette région campagnarde et naturelle. C'est lors de son déménagement à Payerne en 2008 que sa réelle intégration commença. Via le vélo d'abord, et l'accueil de procycles, puis via le bénévolat ensuite grâce à des participations à divers événements régionaux. Et aussi via une Guggen fribourgeoise grâce à laquelle il a pu augmenter ses connaissances des us et coutumes de ce beau pays qu'est la Suisse. Et enfin, grâce à la politique qui lui a permis de découvrir un mot inexistant en France: le consensus. Aujourd'hui, il est ingénieur en systèmes Unix/Linux chez Richemont International basé à Villars sur Glâne. Ses passions sont la lecture, la marche, le vélo, le train et son travail. Il essaie enfin de visiter et de connaître au maximum ce beau pays qui est désormais le sien depuis l'été dernier.

Le Président remercie le Conseiller Moullet pour cette présentation et invite **Monsieur Nicolas Bour** à s'avancer devant l'assemblée qu'il invite à se lever, pour l'assermentation. Après lecture du texte du serment, Monsieur Nicolas Bour lève la main droite et prête serment. **Le Président** le félicite et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal de Payerne.

Sous les acclamations de l'assemblée le nouveau Conseiller Nicolas Bour prend place dans les rangs PLR, portant le nombre de membres présents à 62 et la majorité absolue à 32.

Point d: Nomination des délégués au sein du Conseil intercommunal de l'Eparse

Suite au courrier de la Municipalité (voir point b), la délégation du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux – STEP régionale de l'Eparse, sera composée de deux Conseillers PLR, un Conseiller PSIP et un Conseiller UDC. Sur proposition des groupes, il y a quatre noms pour quatre places, **les Conseillers Xavier Prudhomme et Daniel Sauterel (PLR), Serge Grognuz (PSIP) et Christian Marguet (UDC), le Président** demande alors s'il y a d'autres candidatures. Comme ce n'est pas le cas, la nomination de ces quatre candidats peut se faire à main levée, en vertu des articles 38 al. 5 et 57 al. 2 du règlement du Conseil communal. Cette procédure sera aussi appliquée, cas échéant, pour les nominations des points d), e), f), g) et h). Cette proposition est acceptée.

Les Conseillers Xavier Prudhomme, Daniel Sauterel, Serge Grognuz et Christian Marguet sont nommés à l'unanimité délégués au Conseil intercommunal de L'Eparse.

Point e: Nomination d'un membre à la commission de naturalisation en remplacement du Conseiller Philippe Druey (PLR), démissionnaire

Sur proposition du groupe PLR, **le Conseiller Nicolas Bour** est présenté par **le Président**. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le Conseiller Nicolas Bour est nommé à l'unanimité membre de la commission de naturalisation.

Point f: Nomination d'un membre à la commission de gestion en remplacement du Conseiller René Besançon (PLR), démissionnaire

Proposé par le groupe PLR, **le Conseiller Philippe Pillonel** est présenté par **le Président**. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le Conseiller Philippe Pillonel est nommé à l'unanimité membre de la commission de gestion.

Point g: Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement du Conseiller Michael Marguet (UDC), démissionnaire

Le groupe UDC propose la candidature du **Conseiller Pierre-Alain Pantet**, qui est présenté par **le Président**. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le Conseiller Pierre-Alain Pantet est nommé à l'unanimité comme membre de la commission des finances.

Point h: Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal de l'ASIPE en remplacement de la Conseillère Diana Cruz (PLR), démissionnaire

Le groupe PLR propose la candidature du **Conseiller Alain Michel**, présenté par le **Président**. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le Conseiller Michel est nommé à l'unanimité membre du Conseil intercommunal de l'ASIPE.

Point i: Communications municipales

Chacune et chacun ayant pris connaissance des communications écrites de la Municipalité jointes à la convocation du présent Conseil, **le Président** passe en revue les titres de ces trois communications, invitant celles et ceux qui souhaitent intervenir de le faire lorsque qu'un point est cité. Ce n'est pas le cas et le Président passe la parole à la Municipalité pour une communication orale.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard confirme le retrait du préavis 01/2019 et explique les raisons qui ont motivé cette décision. Lors des discussions de ces derniers temps, notamment les discussions en commissions et celles dans les différents groupes, la Municipalité s'est rendu compte que certains points du préavis étaient perçus comme peu clairs, méritant des explications complémentaires ainsi que des points ouverts qui méritent des réponses. Certains points critiqués devront être rediscutés, nécessitant des besoins d'informations et d'explications supplémentaires et de consultations. C'est dans cet esprit-là que la Municipalité s'est décidée à retirer ce préavis pour revenir ensuite une fois que ces démarches d'éclaircissement et de consultations à l'intention du Conseil communal seront faites. Elle affirme que la Municipalité n'abandonne pas ce projet mais reviendra avec un nouveau préavis une fois ces démarches effectuées.

Cette intervention ne suscite ni question ni remarque et le Président remercie la Municipalité pour ses communications orales et écrites.

Ordre du jour

Point 1: Préavis No 15/2018 – Construction d'un bâtiment de quatre vestiaires au stade municipal, demande de crédit complémentaire

Le Président appelle les **Conseillers Philippe Savary**, président rapporteur de la commission ad hoc et **Sébastien Pedroli**, rapporteur de la commission des finances, pour la lecture de leur rapport respectif.

Le Président remercie les **Conseillers Savary et Pedroli** de leur lecture et ouvre la discussion.

Le Conseiller Michael Marguet est conscient qu'au point où l'on en est, il faut bien finir ces vestiaires. Cependant, il refusera ce préavis sur le principe et s'en explique. Même si d'un point de vue architectural c'est un projet intéressant et que la commune se doit de donner l'exemple en termes d'écologie et de renouvelable, le Conseiller Marguet ne peut pas cautionner le fait que quatre vestiaires coûtent l'équivalent d'une villa familiale toute équipée avec son terrain. Il se déclare convaincu qu'une grande partie de la population de Payerne ne peut pas le cautionner non plus. Il espère qu'à l'avenir la Municipalité gardera les pieds sur terre et reviendra devant ce Conseil avec des projets peut-être un peu plus raisonnables en matière de coûts et qui répondent à des besoins.

Le Conseiller Roland Bucher estime effectivement que ce préavis complémentaire est une situation déplorable, due en partie, comme le relèvent les commissions d'étude, de l'urgence et de la précipitation de l'établissement du préavis initial et d'une mauvaise gestion du suivi de ce préavis. Le Conseiller Bucher pense que si les surcoûts du présent préavis avaient été annoncés lors du préavis de base, il aurait certainement été refusé, étant donné qu'une partie du Conseil trouvait déjà, à l'époque, le coût de construction trop élevé pour quatre vestiaires. La situation étant ce qu'elle est, il ose espérer que l'Exécutif en tirera des leçons pour l'établissement de futurs préavis et que cette situation ne se présentera plus. C'est pour ces raisons qu'il s'abstiendra lors du vote de ce préavis.

Le Municipal Julien Mora comprend les intervenants et pense que si ce préavis était arrivé il y a cinq ans, il aurait lui-même fait exactement les mêmes remarques et aurait aussi été énervé, voire plus. Mais, aujourd'hui de l'autre côté de la barrière, il affirme ne pas avoir eu envie de présenter ce préavis et il déplore aussi la manière dont les choses se passent aujourd'hui. Néanmoins, il affirme que le préavis n'a pas été établi dans l'urgence, comme cité, le projet étant dans le pipeline depuis bien longtemps et, c'est vrai, a été avancé plus rapidement afin de profiter d'une opportunité qui, malheureusement, ne s'est pas réalisée. Mais maintenant, ces vestiaires sont utilisables et ont déjà été utilisés par les écoles, le Stade Payerne et ils seront utilisés le 3 mars prochain par le CAB; de plus, ils sont fonctionnels. Par rapport au prix, il est dit que c'est le prix d'une villa mais, dans une villa, il n'y a pas 24 douches et des besoins en chauffe-eaux ni d'appareils spécifiques qui coûtent cher ainsi que du sanitaire en conséquence. Avec le choix de préfabriqué et la variante en entreprise totale, le coût n'aurait pas été supérieur à Fr. 550'000.-. Certes, c'est toujours près de Fr. 200'000.- de moins que la variante actuelle qui représente la plus-value mise pour les entreprises locales. Certes ces infrastructures coûtent cher et le Municipal évoque le montant d'un préavis à Bex pour six vestiaires plus une buvette, à Fr. 2'204'000.-. Comme ce n'est pas la buvette qui a coûté le plus cher, cela prouve bien que les infrastructures sportives ont un coût dont il faut être conscient.

Le Conseiller Jean-Marc Chatelanat affirme que, expérience faite, les entreprises locales ne sont pas plus chères que les autres, contestant ainsi la plus-value évoquée par le Municipal Mora dont les propos dans ce sens font mal au Conseiller Chatelanat. Dès lors, il demande si c'est vraiment parce que le travail a été confié à des entreprises locales que cela a coûté plus cher.

Le Municipal Julien Mora confirme que les entreprises payernoises ne sont pas plus chères que les autres. Seulement il explique que la différence vient de travailler avec des entreprises

différentes et non avec du préfabriqué, puisque le montant évoqué de Fr. 550'000.- était pour du préfabriqué construit en entreprise totale, ce qui se révèle moins cher que de travailler avec des entreprises locales.

La discussion n'est plus demandée, **le Président** fait procéder au vote.

Le préavis 15/2018 est accepté à une large majorité. Il y a 8 avis contraire et 8 abstentions.

Le Président remercie les commissions et leur rapporteur pour leur travail.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 15/2018 de la Municipalité du 9 janvier 2019;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- Article 1:** d'autoriser la demande de crédit complémentaire pour la construction de 4 vestiaires au Stade municipal pour un montant TTC de Fr. 70'000.-;
- Article 2:** d'autoriser la Municipalité à financer le montant TTC de Fr. 70'000.- par les fonds disponibles en trésorerie;
- Article 3:** d'autoriser la Municipalité de porter à l'actif du bilan, en complément de l'investissement du préavis n° 12/2017, la somme de Fr. 70'000.- et de l'amortir sur une durée de 20 ans.

Point 2: Préavis 18/2018 – Création de l'Association du Site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP)

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Philippe Pillonel**, président rapporteur de la commission ad hoc chargée de l'étude du préavis 18/2018, pour la lecture de son rapport.

Le Président remercie **le Conseiller Pillonel** pour la lecture de son rapport et ouvre la discussion.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard souhaite apporter une information complémentaire concernant le rapport entre les Eglises et l'Abbatiale afin de lever toute confusion sur le fait que les Eglises puissent utiliser l'Abbatiale. Cette utilisation n'est pas réglée dans le cadre du préavis du Café du Marché mais bien par le biais du présent préavis. Elle tient à préciser quelques points concernant l'utilisation à futur de l'Abbatiale par les

Eglises. Elle rappelle tout d'abord que l'Abbatiale a été rendue au culte en 1963 et qu'il ne faut pas confondre l'Abbatiale avec l'église paroissiale de l'Eglise réformée qui est le temple, l'Abbatiale ayant un statut particulier. De par la loi, actuellement, avec la nouvelle Constitution vaudoise et la nouvelle loi sur les relations entre les Eglises et l'Etat, la commune a l'obligation de mettre à disposition des lieux de culte à la fois pour l'Eglise catholique et l'Eglise réformée, réglée à Payerne avec le temple et l'église catholique. Mais l'Abbatiale a effectivement une dimension spirituelle reconnue qui est chère aux Payernois mais, légalement, elle ne doit pas être mise à disposition de l'Eglise par la commune. Aujourd'hui, avant ce préavis sur l'ASAP et les conventions qui seront signées, le statut de l'Abbatiale est régi par un règlement municipal qui date de 1993, édité bilatéralement par la commune. Ce règlement municipal prévoit la manière dont les Eglises, les manifestations, l'armée peuvent utiliser l'Abbatiale. Actuellement, dans la pratique, l'Eglise réformée utilise l'Abbatiale quelques dimanches pour des services, parfois aussi œcuméniques, en partenariat avec l'Eglise catholique ainsi que des célébrations parfois le matin ou le soir. En fait, la convention prévue entre les Eglises et la commune, sur la base du préavis soumis ici, reprend quasiment la pratique actuelle avec un plus: cette convention négociée avec les Eglises qui sont ainsi tout à fait au clair. Cette convention, impliquant la commune, la paroisse réformée et la paroisse catholique, sera vraisemblablement signée dans le courant du mois de mars prochain. Elle sera ainsi conforme à la pratique actuelle puisqu'il y aura la possibilité d'avoir cinq célébrations dominicales par année, avec le parcours de visite fermé. Le jour de fermeture du parcours de visite, il y aura aussi la possibilité d'utiliser l'Abbatiale comme lieu de culte, en principe tous les lundis, ainsi qu'en dehors des horaires de visite, soit le matin avant l'ouverture et le soir, conformément à ce qui se pratique aujourd'hui, avec des célébrations très tôt le matin ou des respirations œcuméniques par exemple, le soir à 18 h ou 19 h. Des pratiques qui vont ainsi perdurer, d'entente avec les Eglises. Le temple paroissial réformé est bien entendu toujours utilisé une trentaine de fois dans l'année. La question de l'utilisation de l'Abbatiale par les Eglises est ainsi réglée à satisfaction, en concertation et dans le consensus, permettant de conserver la dimension spirituelle de l'Abbatiale.

Le Conseiller Roland Bucher est interpellé par l'affirmation que la commune ne prévoit pas de garantie de déficit de l'Association. Un subventionnement est prévu, avec des versements trimestriels mais si, à tout hasard, cette Association ne tourne plus financièrement, que va-t-il advenir de cette Association et qui va pallier au manque, demande-t-il.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard relève que cette question a déjà été soulevée et qu'effectivement une subvention, décidée chaque année par le Conseil communal, est versée, basée sur les projections budgétaires de l'Association. Si les prévisions budgétaires venaient à ne pas être respectées, il n'y a en effet pas de garantie de déficit prévue. C'est le même type de fonctionnement que la commune a avec l'Office du Tourisme, ce qui implique que le suivi budgétaire doit être extrêmement rigoureux. La Syndique rappelle qu'il y a trois représentants de la commune au sein du comité de l'Association et que, si il devait y avoir un déficit, il faudrait intervenir par le biais d'une réduction du budget suivant l'exercice déficitaire, en revoyant la voilure et en supprimant certaines actions notamment. Une situation qui s'est déjà produite à l'Office du Tourisme. Au cas où de graves problèmes de gestion de l'Association apparaissent, en contradiction avec le mandat donné, ce sont les trois délégués communaux au comité de l'Association qui devraient tirer la sonnette d'alarme, afin de couper l'attachement à ce mandat.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et fait procéder au vote.

Le préavis 18/2018 est accepté à une très large majorité. Il y a une abstention.

Le Président remercie la commission et son président-rapporteur pour leur travail.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 18/2018 de la Municipalité du 7 janvier 2019;
oui le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article 1: d'autoriser la création de l'Association du Site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP).

Point 3: Divers

Le Conseiller Sébastien Pedroli demande à la Municipalité si, selon une information reçue, les subventions versées à l'épicerie mobile de Caritas ont été supprimées et, si oui, pour quels motifs.

Le Municipal Eric Küng précise qu'il n'y a jamais eu de subventions versées pour l'épicerie mobile de Caritas. La Municipalité a autorisé le véhicule à stationner à Payerne, mettant gratuitement à disposition le stationnement et l'électricité nécessaire à faire tourner les frigos. Comme Caritas ne s'en sort plus, comme ils l'ont annoncé, ils ont pris la décision de retirer cette visite du bus en notre ville et la Municipalité en a pris simplement note.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie toutes et tous de leur présence et particulièrement l'excellente tenue des débats et lève cette séance à 21 h 26.

Le Président:



Jean-Jacques Guisolan



Le Secrétaire:



René Cusin

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil

Philippe DRUEY
Conseiller communal
1530 Payerne

Monsieur le Président
du Conseil communal
Jean-Jacques GUIROLAN
p.a. Administration communale
1530 Payerne

Payerne, le 16 janvier 2019

Démission de la Commission de naturalisations

Monsieur le Président,

Je vous présente ma démission de la Commission de naturalisations.

Etant donné que le mode de fonctionnement de ladite Commission doit être adapté aux modifications législatives intervenues en 2018, j'estime judicieux de donner un effet immédiat à cette démission.

Cela permettra en outre au Groupe PLR de trouver un(e) remplaçant(e) pour qu'il ou elle soit désigné(e) lors de la prochaine séance du Conseil communal et puisse ainsi me succéder au sein de la Commission lors de sa prochaine séance.

Copie du présent courrier est adressée pour information, par courrier électronique, à :

- M. Sébastien PEDROLI, président de la Commission de naturalisations ;
- M. Cédric MOULLET, président du Groupe PLR

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.


Philippe DRUEY

Administration communale de
Payerne
A l'attention du bureau du Conseil
Hôtel de Ville
Case postale 112
1530 Payerne

Pully, le 17 janvier 2019

A l'attention du Conseil communal

Les prestations de l'UCV s'étoffent !

Madame la Présidente du Conseil,
Monsieur le Président du Conseil,

L'Union des Communes Vaudoises (UCV) est l'association faîtière des communes vaudoises. Elle a notamment pour mission d'informer ses membres sur les questions de politiques publiques. En tant que commune membre de notre association, nous avons le plaisir de vous communiquer les moyens par lesquels les élus du Conseil peuvent bénéficier de ces prestations utiles au pilotage communal :

- **Notre application mobile « UCV App »** : gratuite et disponible sur les différentes plateformes, elle vous permet de rester informé sur l'actualité communale.
- **Notre lettre d'information « UCV-info »** : envoyée par courriel régulièrement, elle synthétise toutes les informations relatives à l'UCV et aux communes vaudoises.
- **Notre magazine Point CommUNE !** : journal des associations des professionnels communaux et de l'UCV, le Point CommUNE ! aborde les politiques communales sous différents angles. Votre administration communale le reçoit déjà. N'hésitez pas à abonner le Conseil communal !
- **Nos soirées d'information gratuites** sur des sujets variés en lien avec le fonctionnement communal.
- Nos formations en finances et gestion communales destinées aux élus et employés communaux. Cette année, nous proposons une **nouvelle formation sur les bases du pilotage communal**. Dépêchez-vous, les places sont limitées !

Afin que les membres de votre Conseil puissent accéder à ces nombreuses informations, nous vous invitons cordialement à leur transmettre les flyers ci-joint.

Toute l'équipe du Secrétariat général de l'UCV reste à votre disposition et vous souhaite une excellente année 2019.

Gianni Saitta



Secrétaire général

Annexe ③

Michael Marguet
Route de Morens 38
1530 Payerne

Monsieur le Président du
Conseil Communal
Jean-Jacques Guisolan
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 1^{er} février 2019

Démission de la Commission des Finances

Monsieur le Président,

Suite à des changements importants dans ma vie professionnelle, il m'est devenu très difficile d'assumer ma fonction au sein de la Commission des Finances.
C'est pourquoi, je vous présente ma démission de ladite commission avec effet au 1^{er} février 2019.

En vous remerciant pour l'attention que vous allez porter à ce courrier, je vous présente, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Michael Marguet





Annexe (4)

Sandra Savary
Présidente de groupe
Imp. des Tournesols 36
1530 Payerne

Monsieur le Président du
Conseil Communal
Jean-Jacques Guisolan
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 3 février 2019

Remplacement de Monsieur Michael Marguet à la commission des Finances

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Monsieur Michael Marguet de la commission des Finances, le groupe de l'Union Démocratique du Centre a le plaisir de vous proposer pour le remplacer Monsieur Pierre-Alain Pantet, membre de notre groupe depuis 2016.

En vous remerciant pour l'attention que vous allez porter à ce courrier, je vous présente, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Présidente du groupe UDC

Sandra Savary

Municipalité de Payerne



Case postale 112 1530 Payerne

Tél. 026 662 66 26 Greffe Municipalité
Fax 026 662 65 27 Greffe Municipalité

Monsieur
Jean Jacques Guisolan
Président du Conseil communal
Rue du Mont-Aubert 2
1530 Payerne

N/réf. 0219/100/SW/mc
(à rappeler dans toute correspondance)

Payerne, le 7 février 2019

Nomination de délégués pour l'EPARSE

Monsieur le Président,

Suite à l'acceptation du préavis n° 19/2018 « STEP régionale L'Eparsé – Adoption des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux » par le Conseil communal lors de sa séance du 13 décembre 2018, il y a lieu de nommer les représentants payernois pour l'association citée précédemment, soit au Comité de direction et au Conseil intercommunal.

Dès lors, la Municipalité a d'ores et déjà nommé Messieurs André Jomini et André Bersier, Municipaux, comme représentants au sein du Comité de direction, la Commune de Fétigny n'étant pas intéressée par un tel siège.

Par ailleurs, les statuts prévoient que chaque Commune désigne le nombre de délégués qu'elle estime adéquat au sein de son législatif afin de la représenter au Conseil intercommunal.

Aussi, l'exécutif propose de fixer le nombre de délégués au Conseil intercommunal à cinq membres, dont Monsieur Julien Mora, Municipal, ceci conformément à l'article 10 des statuts adoptés. Les membres restants, au nombre de 4, devront être choisis dans chacun des trois partis politiques.

Dès lors, nous vous remercions par avance de bien vouloir porter à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 21 février prochain la nomination de la représentation payernoise au sein de ce Conseil intercommunal.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos salutations les plus distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le 1^{er} Vice-président :

J. Mora



Le Secrétaire :

S. Wicht

Copie va à : Mme Sandra Savary, pde du groupe UDC, Imp. des Tournesols 36, 1530 Payerne
M. Cédric Moullet, pdt du groupe PLR, Ch. des Alouettes 17, 1530 Payerne
M. Sébastien Pedroli, pdt du groupe PSIP, Rue Jolimont 16, 1530 Payerne
Mme la Syndique et MM. les Conseillers municipaux
M. Frédéric Monney, Infrastructures et environnement

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Payerne

Cédric Moullet
Président de groupe
Chemin des Alouettes 17
1530 Payerne

Monsieur Le Président du
Conseil Communal
Jean-Jacques Guisolan
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 9 février 2019

Remplacement de Monsieur René Besançon au Conseil Communal.

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Monsieur René Besançon du Conseil Communal, le groupe libéral-radical vous propose de le remplacer par Monsieur Nicolas Bour, membre du PLR payernois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Président du groupe PLR



Cédric Moullet



Commune de Payerne

Liste de parrainage pourNICOLAS.....BOUR.....

Annexe (7)

	Nom	Prénom	Adresse	Profession	Signature
1	Sauterel	Daniel	Parement 7 bis	Bouvier	
2	Guisolan	Seal-Jacques	Mat. Robert 2	CCA	
3	Pelle Bonne	Francesco	Imp. rte de Morens	Perinoteur	
4	Bucher	Roland	Av. Invariables 3	Comptable	
5	Chatelant	Jean-Alex	Rue des Lenniers 90	Adjuv. de chev.	
6	Gauthier	Christian	Tenisiers 14	Aut. de projet	
7	Domotello	Miriam	R4 de la Ferrière	Int. école. diplom. (ins. inst.)	
8	Diseireux	Yves	Seulier de Invariables	Mp. CIVIL	
9	Pagnant	Franck	Rue du gymnase 17	Banquier	
10	Conchin	Colette	rue de Vuary 6	retraitee	

Pour le parti libéral-radical

Payerne, le 19.2.2019

Le Président

Le Président de groupe

De: dianacruz@dianacruz.ch
Date d'envoi: 13/02/2019 - 16:51
À: asipe@payerne.ch, lesguisol@bluewin.ch
Objet: demission ASIPE
Pièces jointes: Démission ASIPE.pdf48.0 KB

Démission de la commission intercommunale de l'ASIPE

Monsieur le Président,

Par la présente lettre, je vous présente ma démission du Conseil intercommunal de l'ASIPE au 15 février 2019.

En effet, vu mes engagements professionnels, je ne peux que très rarement participer aux séances du dit conseil.

Par respect envers les membres et envers le Conseil, je souhaite démissionner de ce dernier afin de laisser ma place à une personne qui aura plus de disponibilité pour remplir au mieux ce mandat.

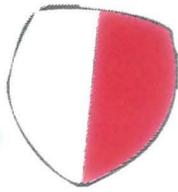
En vous remerciant de prendre acte de ma démission, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Recevez mes meilleures salutations.

Diana Cruz
+41 79 959 46 13
dianacruz@dianacruz.ch
www.dianacruz.ch

Ce message et ses éventuelles pièces jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) indiqué(s) et sont confidentiels. En cas d'erreur de destinataire, merci d'en avvertir immédiatement l'émetteur et de détruire les documents concernés.

This message and its possible attachments are solely intended to the addressee(s) and are strictly confidential. If you received them in error please notify us immediately and then destroy them.



Annexe (9)

Sandra Savary
Présidente de groupe
Impasse des Tournesols 36
1530 Payerne

Monsieur le Président du
Conseil Communal
Jean-Jacques Guisolan
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 14 février 2019

Représentant UDC pour l'EPARSE

Monsieur le Président,

Le groupe de l'Union Démocratique du Centre a le plaisir de vous proposer Monsieur Christian Marguet comme représentant de notre parti à l'EPARSE.

En vous remerciant pour l'attention que vous allez porter à ce courrier, je vous présente, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Présidente du groupe UDC

Sandra Savary

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Payerne

Cédric Moullet
Président de groupe
Chemin des Alouettes 17
1530 Payerne

Monsieur Le Président du
Conseil Communal
Jean-Jacques Guisolan
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 20 février 2019

Conseil intercommunal de l'EPARSE.

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre courriel du 10 février 2019, le groupe libéral-radical vous propose de nommer Xavier Prud'homme et Daniel Sauterel au Conseil intercommunal de l'EPARSE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Président du groupe PLR



Cédric Moullet

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Payerne

Cédric Moullet
Président de groupe
Chemin des Alouettes 17
1530 Payerne

Monsieur Le Président du
Conseil Communal
Jean-Jacques Guisolan
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 20 février 2019

Remplacement de Monsieur Philippe Druey à la commission de naturalisation.

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Monsieur Philippe Druey de la commission de naturalisation, le groupe libéral-radical vous propose de le remplacer par Monsieur Nicolas Bour.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Président du groupe PLR



Cédric Moullet

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Payerne

Cédric Moullet
Président de groupe
Chemin des Alouettes 17
1530 Payerne

Monsieur Le Président du
Conseil Communal
Jean-Jacques Guisolan
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 20 février 2019

Remplacement de Monsieur René Besançon à la commission de gestion.

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Monsieur René Besançon de la commission de gestion, le groupe libéral-radical vous propose de le remplacer par Monsieur Philippe Pillonel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Président du groupe PLR



Cédric Moullet

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Payerne

Cédric Moullet
Président de groupe
Chemin des Alouettes 17
1530 Payerne

Monsieur Le Président du
Conseil Communal
Jean-Jacques Guisolan
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 20 février 2019

Remplacement de Madame Diana Cruz à l'ASIPE.

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Madame Diana Cruz de l'ASIPE, le groupe libéral-radical vous propose de le remplacer par Monsieur Alain Michel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Président du groupe PLR



Cédric Moullet



Sébastien PEDROLI
Président de Groupe
Rue de la Gare 12B
1530 Payerne

Conseil communal de Payerne
Monsieur le Président
Jean Jacques GUI SOLAN
Hôtel de Ville
Rue de Savoie 1 / CP
1530 Payerne

Payerne, le 21 février 2019

Nomination de délégués pour l'EPARSE

Monsieur le Président du Conseil communal,

Pour faire suite à votre e-mail du 10 février 2019 concernant la nomination de délégués auprès de l'EPARSE, je vous informe que le Groupe PSIP est d'accord avec la répartition suggérée et propose pour son délégué Monsieur Serge GROGNOUZ, Conseiller communal.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et de la suite que vous donnerez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil communal, chers Collègues, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Groupe PSIP
Sébastien PEDROLI, Président de Groupe



Région 8 - La Broye

Coordinatrice : Pasteure Florence Clerc Aegerter
florence.clerc-aegerter@eerv.ch, T +41 21 331 57 72

Payerne, le 28 janvier 2019

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux de Payerne,

Dans votre séance du 21 février 2019, vous aurez à voter un préavis concernant le projet d'une extension de l'actuel Café du Marché, sis à la Place du Marché. Nous pensons utile de vous apporter quelques précisions à ce sujet :

Le projet actuel est le fruit d'un partenariat entre la Commune de Payerne et l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) ; en 2013, une convention a été signée entre les deux parties pour en définir les modalités (locaux, mobilier, loyer, horaires...). Une association a été créée, des professionnels de la restauration et des bénévoles ont été recrutés pour permettre l'exploitation, qui a commencé en février 2015. En dépit de nombreuses difficultés - fermeture de l'Abbatiale, travaux sur la place, incendie en 2017 - les exploitants et leur équipe n'ont pas baissé les bras. Le projet a tenu ses promesses, sa clientèle fidèle peut en témoigner. Lieu de restauration simple et de qualité, lieu convivial privilégiant l'accueil et l'écoute, lieu d'animation culturelle et spirituelle (cafés littéraires, soirées-débats, conférences...), le Café du Marché propose une offre originale qui a su trouver son public.

Nous sommes très reconnaissants du soutien de la Commune de Payerne pour la réalisation de ce projet. Toutefois, nous regrettons vivement que le projet d'extension présenté par la Municipalité ne permette pas de poursuivre l'offre actuelle qui privilégie le lien social, les contacts avec la population locale et l'animation culturelle. Ce préavis, s'il était accepté, signerait l'arrêt d'un projet porté par la Commune de Payerne, par toute notre région et divers partenaires (paroisses, La Rosée, Slam-Broye...).

Cela serait d'autant plus regrettable que l'Abbatiale, une fois restaurée, attirera certainement de nombreux pèlerins (notamment ceux qui effectuent le pèlerinage de St Jacques de Compostelle et ceux qui marchent sur le Sentier des Huguenots, l'Abbatiale étant située sur leur chemin).

Il serait important que les visiteurs de ce type puissent être accueillis dans un lieu où ils seraient non seulement restaurés, mais également écoutés et conseillés par des personnes ayant une approche spirituelle. Le Café du Marché, dans sa forme d'exploitation actuelle, offre ces compétences. Le site de l'Abbatiale y gagnerait en réputation.

En vous remerciant de votre engagement au service de tous, nous vous invitons à prendre en considération les enjeux non seulement financiers, mais également sociaux et culturels d'un établissement de restauration situé à proximité immédiate de l'Abbatiale.

Avec nos salutations les plus cordiales,

La coordinatrice de la région La Broye :



Florence Clerc Aegerter, pasteure, pour les pasteurs et diacres réformés de la région :

Daniel Alexander, pasteur, paroisse de Moudon-Syens

Anne-Christine Bercher, diacre remplaçante, paroisse de Pacore (Payerne/Corcelles/Ressudens)

Anne-Marie Droz, diacre, paroisse de Granges et environs

Marie-José Geneux, diacre, paroisse de Vully-Avenches et lieu d'écoute *La Rosée*

Bernard Gobalet, diacre, paroisse de Moudon-Syens et ministre *Solidarités*

Anne-Christine Golay, pasteure, paroisse de Curtilles-Lucens

Nicolas Merminod, pasteur, paroisse du Jorat

Michel Noverraz, pasteur, paroisse de Vully-Avenches

Bertrand Quartier, diacre, paroisse du Jorat

Hoby Randriambola, pasteure, paroisse de Vully-Avenches

Jean-Jacques Raymond, pasteur, paroisse d'Oron-Palézieux

Patric Reusser-Gerber, pasteur, paroisse de langue allemande *Broyetal*

François Rochat, pasteur, paroisse de Pacore

Etienne Rochat-Amaudruz, pasteur remplaçant, paroisse de Granges et environs

Olivier Rosselet, pasteur, paroisse d'Oron-Palézieux et ministre *Catéchisme et jeunesse*

Christophe Schindelholz, diacre, paroisse de Pacore

Maurice et Sylviane Chabloz
Rte de Villarepos 14
1580 Donatyre

1580 Donatyre, le 31 janvier 2019

© 026 675 14 56
maurice.chabloz@bluewin.ch

COMMUNE DE PAYERNE	
04 FEV. 2019	
Transmis à :	Visa :
	Liquidé le :

Monsieur Jean-Jacques Guisolan
Président du Conseil Communal
par l'Administration communale
Case postale 112
1530 Payerne

Conseil communal du 21 février - avenir du Café du Marché

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal,

Comme tout un chacun, nous avons pris connaissance par la presse des intentions de votre Municipalité et du projet qu'elle entend soumettre à l'approbation du Conseil communal lors de sa prochaine session.

Très impliqués dans la vie locale et régionale, nous nous permettons par la présente lettre d'attirer votre attention sur quelques aspects de ce dossier qui méritent réflexion et qui devraient être pris en considération dans vos délibérations.

D'abord, dans la nouvelle configuration de l'organisation de l'Etat, Payerne est le chef-lieu d'un district qui a vu son périmètre considérablement étendu. Il en va de même pour la nouvelle organisation territoriale de l'EERV qui a vu le regroupement de deux régions en une seule entité allant de Cudrefin à Palézieux. En conséquence, la responsabilité de Payerne comme centre régional a été considérablement accrue. Nous nous sentons donc très légitimement concernés par ce qui s'y passe.

Nous lisons dans les journaux que le souci de la Municipalité est de faire rayonner la ville de manière à attirer 30'000 personnes annuellement et de se donner les moyens de bien recevoir ces hypothétiques visiteurs... Mais comment promouvoir un site fièrement proclamé "clunisien" en renonçant à soutenir une vie spirituelle qui doit naturellement l'accompagner et que le Café du Marché et l'équipe du Pasteur Haesslein animent avec talent?

Nous laissons à la réflexion des personnes concernées le fait que la Municipalité se propose d'infliger une concurrence quasi déloyale à ses propres établissements publics, alors que le Café du Marché, dans sa configuration actuelle, s'adresse à un public spécifique.

Enfin, nous constatons que depuis l'ouverture du Café du Marché où nous nous rendons relativement souvent avec plaisir et dont nous apprécions les diverses prestations, tant culinaires que culturelles, Payerne est devenu le centre de beaucoup de nos activités commerciales et de services au détriment de Fribourg...

En conclusion, il nous paraît que le projet municipal mérite d'être réexaminé en fonction de nos considérations et, en vous remerciant de l'attention que vous y prêterez, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.


Maurice Chabloz


Sylviane Chabloz

Copies: - Mme Françoise Grand, Présidente de l'Assemblée générale de l'Association du Café du Marché
- M. Christian Pidoux, Président du Comité de l'Association du Café su Marché

Rouzeau Christine
Chemin de Mourat 26
1095 Lutry
c.rouzeau@bluewin.ch

Lutry, le 6 février 2019

A l'attention des membres du Conseil Synodal,

Très préoccupée par les décisions prises pour le futur de l'Abbatiale de Payerne, je vous transmets les questions, colères, incompréhensions qui m'ont été transmises ces dernières semaines.

Comme j'ai grandi à Avenches, je suis en contact avec un cercle d'amis, ainsi que de nouvelles connaissances.

- Est-ce que ce projet est légal ?
 - L'Abbatiale est un lieu de culte protestant !
 - Tu te rends compte. Il va falloir payer pour entrer dans l'Abbatiale !
 - Pourquoi le CS a-t-il accepté la nouvelle convention ?
 - Pourquoi la population n'a-t-elle pas été mieux informée ?
 - Les protestants devaient disposer de 5 espaces de célébration et maintenant ils doivent partager avec les catholiques !
 - Payerne n'a pas de centre qui offre une âme.
 - De nombreux nouveaux quartiers émergent sans que soient prévus des espaces de partage et de convivialité.
 - L'équipe qui s'est investie au Café du Marché ainsi qu'à l'Abbatiale pour offrir un lieu de spiritualité et d'accueil n'a pour le moment aucune perspective d'avenir.
- Il est regrettable que tous ces acquis se perdent.

En espérant que les différents acteurs et décideurs pourront trouver un chemin qui ne laissent pas les citoyens de cette région amers.

Car c'est au-delà des cercles d'églises que les réactions se manifestent.

Avec mes cordiales salutations

Christine Rouzeau

Copie:

- A la municipalité et Mme Luisier, syndique
- M. Guisolin, président du Conseil Communal
- Patrice Haesslein
- Florence Aegerter

Profil pour ceux qui ne me connaissent pas:

Enseignante retraitée de l'Etat de Vaud

Prafo HEP

Membre pendant de nombreuses années de la COCENFO, commission de l'enseignement du PRDV

Déléguée SPV

Epouse de pasteur EERV

Geneviève de Haas
Champ-du-Gour 8
1510 Moudon

Conseil communal de Payerne
Par son président Monsieur J-J Guisolan
Rue de Savoie 1
Case postale 112
1530 Payerne

Moudon, le 6.2.19

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

C'est en tant que citoyenne suisse, protestante et bénévole au Café du Marché que je vous écris.

J'aimerais vous faire part de mon incompréhension face à certaines options que prend votre commune.

L'Abbatiale :

Ce magnifique bâtiment est pour moi une Eglise, une magnifique Eglise qui devrait être ouverte à tous en tant qu'Eglise et aussi biensûr en tant que monument historique à découvrir. On devrait pouvoir y vivre des fêtes chrétiennes régionales, comme des concerts et on devrait pouvoir aussi y célébrer des mariages par exemple. Elle devrait être un lieu de vie et non un parcours muséal payant. Il serait bon que la commune n'impose pas son avis mais collabore et écoute les intentions des conseils des églises et surtout trouve un terrain d'entente quant à l'utilisation de ces lieux. La convention proposée par la commune aux paroisses de Payerne est très restrictive quant à l'utilisation de l'Abbatiale par les chrétiens.

Le café du marché :

Depuis 3 ans je travaille régulièrement au café du marché comme bénévole, intégrée à une équipe motivée et bienveillante à l'égard des personnes qui y passent un moment. C'est un endroit où l'on est accueilli sans condition et sans jugement, comme tout un chacun souhaite être accueilli. Pour moi c'est un endroit juste humain avec un grand respect des personnes.

J'ai toujours pensé et cru que la municipalité s'était engagée avec nous pour longtemps et j'ai été totalement abasourdie quand j'ai appris qu'ils avaient résilié le bail pour une brasserie !

Je ne comprends pas cette option, alors qu'il y a tant de restaurants qui, à Payerne pourraient être mis en valeur et ressembler ainsi à des brasseries attractives. Si vraiment 30000 personnes par an viennent visiter l'Abbatiale, il y aura besoin de plusieurs brasseries de 60 places pour répondre à la demande. Une seule ne suffira pas.

Impressions :

Par rapport à mon engagement au café du marché, je me sens flouée par ces options et décisions de la municipalité.

L'offre du café du marché actuel pourrait s'aggrandir un peu avec quelques aménagements intérieurs et extérieurs, ce qui permettrait de garder intacte l'atmosphère qui y règne et qui est tant appréciée des clients réguliers ou ponctuels.

Le nouveau projet de terrasse avec un toit plat bétonné me paraît lourd et surtout hors du style historique de l'Abbatiale.

Comme vous l'avez compris, je suis totalement déçue que tout le nouveau projet ne soit pas participatif. Notre projet est balayé sans décence de nous préparer une place ailleurs dans le site.

Depuis cette mauvaise nouvelle parue dans les journaux, les clients nous font part de leur incompréhension, de leur tristesse, voire de leur colère.

Beaucoup de gens de la région fréquentent le café du marché et aiment l'Abbatiale.

Moi-même, j'ai fait mon école secondaire à Payerne et je suis restée très attachée à cet endroit. J'aimerais pouvoir entrer librement dans cette belle Eglise, pouvoir m'y reposer un moment, méditer et profiter tout simplement du silence et de la beauté des lieux.

Qu'il y ait des guides humains ou audio payants c'est normal . Mais l'obligation d'un audio-guide payant pour entrer ne me paraît pas juste et en plus elle limite l'activité des guides humains existants.

Il est connu qu'une vie spirituelle intégrée dans un site d'une telle envergure aide à la continuité du site et à la vie qui s'y développe.

Et pourquoi pas en passant, boire un délicieux cappuccino ou déguster une mousse au chocolat maison ou une tranche de gâteau payernois !

J'ai rarement rencontré des gens et des bénévoles aussi motivés au travail. C'est tellement dommage si nous ne pouvons pas continuer ce projet qui nous tient tous tant à cœur.

En espérant que j'ai réussi à vous transmettre ma sensibilité et quelques idées face à cette situation plus que navrante, j'aimerais vous encourager à RE-réfléchir à ces projets extrêmement coûteux et à l'intention qui les véhiculent. Les bâtiments sont à vous, mais la Vie de ces bâtiments concerne toute une région.

Recevez Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, mes respectueuses salutations

Geneviève de Haas

KÄSER Nadia
Av. de la Colline 16
1530 PAYERNE
Tél. 026 660 19 19
E-Mail nkcompta@bluewin.ch

Conseil Comunal de Payerne
Par son Président
Monsieur Jean-Jacques GUIROLAN
Rue de Savoie 1
1530 PAYERNE

Payerne, le 7 février 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

J'ai pris connaissance avec intérêt du préavis concernant la transformation du Café du Marché dont vous aurez à vous déterminer sur le crédit demandé par la Municipalité le 21 février prochain.

Citoyenne de cette commune, membre PLR, mais aussi engagée dans l'Eglise réformée du Canton de Vaud, le projet proposé m'interpelle pour les raisons suivantes :

1° Lors de la transformation du Café du Marché pour l'accueil de l'Association des Amis de la Maison de l'Abbatiale – Café du Marché, il avait été proposé de modifier une ouverture en façade et également y inclure une aération. Ces modifications ont été refusées, selon la Municipalité, par l'Office des Monuments historiques. Comment est-il alors possible de défigurer cette façade et ce site par une construction en verre avec couverture en béton ?

2° Alors qu'il n'y aura plus d'accès en véhicule sur la place du Marché, comment est-il possible de prévoir une fréquentation suffisante, justifiant l'agrandissement de ce café, surtout pour un coût aussi élevé ?

3° Alors qu'il y a déjà des établissements publics, contribuables, en suffisance sur la place de Payerne, comment la Municipalité peut-elle leur faire une concurrence quasi déloyale ?

4° En ce qui concerne l'exploitation du Café du Marché, dans sa forme actuelle, fruit d'une collaboration, Municipalité/EERV, une association a été créée sous le nom de « association des amis de la Maison de l'Abbatiale – Café du Marché », inscrite au registre du commerce, ceci pour gérer ce lieu de manière professionnelle.

Le gérant – M. Patrice Haesslein – pasteur-cafetier est professionnel au bénéfice d'un diplôme de l'école hôtelière, il a ensuite obtenu la patente des cafetiers-restaurateurs.

Moi-même, trésorière de l'association, j'ai mis mes compétences de comptable bénévolement au service de ce café pour assurer une gestion optimale.

L'association est affiliée comme contribuable à la TVA (taxe à la valeur ajoutée). Elle est aussi affiliée à GastroVaud et Gastrosocial.

Elle paie des salaires à cinq personnes et règle les charges sociales à Gastrosocial. Elle a conclu des assurances auprès de la Mobilière. En bref, elle a fait tout juste pour assurer la pérennité de ce Café du Marché.

Les exploitants de ce café ont travaillé courageusement pour passer les caps difficiles causés par la fermeture de l'Abbatiale, la pose de la cour d'école provisoire devant le café, l'accès malaisé causé par les divers travaux, l'incendie de la maison voisine en 2017. Maintenant, le café avait atteint sa vitesse de croisière à la satisfaction de tous.

Ce café remplit un rôle d'accueil inédit et très apprécié par une clientèle de toute la région. Il est ouvert à tous sans discrimination et tous sont accueillis chaleureusement. La cuisine est excellente et abordable.

De plus, nous avons contacté l'association suisse des chemins de Compostelle pour qu'elle modifie le tracé afin qu'il passe par l'Abbatiale au lieu de la gare de Payerne, ce que nous avons obtenu. Il a donc

été prévu que dès la réouverture de l'Abbatiale, les pèlerins s'arrêteraient au café du Marché où ils seraient accueillis et restaurés.

Mais, voilà, tout est remis en question avec le projet tel que proposé par la Municipalité et la résiliation du bail au 30 juin 2019, sans aucune proposition d'alternative.

Nous sommes tous, qui avons à cœur ce Café du Marché, très tristes et déçus par l'attitude de la Municipalité. Si le préavis de l'agrandissement du café est accepté, l'association devra licencier les cinq collaboratrices, résilier tous les contrats qui la lie et vraisemblablement la dissoudre et ceci avant le 30 juin 2019.

L'accès de l'Abbatiale devenant payant, il est dommageable pour le site que ce lieu d'accueil chaleureux, tel que le Café du Marché dans sa forme actuelle, ferme pour faire place à une brasserie, dont le seul but sera le profit pour couvrir les charges, tel que le loyer demandé.

Jusqu'à présent, moi et mon époux avons été un soutien inconditionnel de notre municipalité et de sa syndic. Enfin les choses bougeaient sur le territoire de la commune, de l'excellent travail a été effectué, mais là avec ce projet autour de l'Abbatiale, nous sommes extrêmement déçus, tant par sa conception que sur la manière de faire.

En vous remerciant de faire bon accueil à ce courrier et en vous encourageant à réfléchir avant de prendre votre décision, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Nadia Käser





PAROISSE
CATHOLIQUE
NOTRE-DAME

rue de Guillermaux 17
1530 PAYERNE
☎ 026 660 21 96
paroisse.payerne@cath-vd.ch

COMMUNE DE PAYERNE	
15 FEV. 2019	
Transmis à :	Reçu par :
<i>J.J. Guisolan</i>	<i>W</i>
<i>René Pösch</i>	Liquidé le :
<i>G. Michel</i>	

Conseil Communal de Payerne
Hôtel de Ville
M. le Président Jean-Jacques Guisolan

1530 Payerne

Payerne, le 8 février 2019

M. le Président,

Nous voudrions vous féliciter pour le projet de mise en valeur de l'Abbatiale : après les travaux, l'Abbatiale deviendra un lieu culturel incontournable, qui contribuera à plus de rayonnement à la ville de Payerne et de la Broye.

Nous vous remercions de la Convention qui permet aux paroisses catholique et protestante d'utiliser l'Abbatiale, dans l'esprit œcuménique des communautés chrétiennes de la Ville.

Alors que l'Abbatiale sera visitée pour son histoire et son architecture, il est important de garder la dimension spirituelle de ce haut lieu. En plus des services religieux qui seront planifiés d'année en année, le Café du Marché, avec son expérience d'accueil depuis quelques années déjà, aura un rôle important, complémentaire au projet communal : celui de l'écoute et de l'accompagnement spirituel quotidien des touristes et des pèlerins sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

Nous nous réjouissons de cette nouvelle étape dans notre collaboration et vous envoyons nos meilleures salutations.

Au nom de l'équipe pastorale
M. l'abbé Luc de Raemy
Doyen de la Broye

Au nom du Conseil de Paroisse
M. Daniel Denis, Vice-Président

Copie à la Municipalité par Madame La Syndique.

A-K de Haas Staub & P-A Staub
Rte de Ménières 11
1523 Granges-Marnand

Conseil communal de Payerne
Par son président Monsieur J-J Guisolan
Rue de Savoie 1
Case postale 112
1530 Payerne

Quito, le 16 février 2019

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Nous sommes actuellement en voyage en Amérique du Sud avec nos trois enfants. En consultant nos mails, c'est avec un grand étonnement que nous avons appris par la presse et par des connaissances proches que vous avez décidé de résilier le bail du café du marché à Payerne. Nous avons également appris votre projet transformer l'Abbatiale en une sorte de musée avec entrée payante.

Aujourd'hui, nous souhaiterions vous faire part de quelques-unes de nos réflexions :

Le café du marché est un lieu accueillant tenu par une équipe motivée, bienveillante et en partie bénévole. Chaque fois que nous sommes allés en famille dans cet endroit, nous avons toujours été chaleureusement accueillis et tous les plats, tant sucrés que salés, étaient délicieux. De plus, l'offre culturelle proposée par le café du marché le rend d'autant plus attrayant et original.

Il est, de nos jours, rare de trouver un restaurant qui offre une cuisine aux saveurs simples et vraies, de provenance régionale et préparées avec beaucoup de compétences et souci du travail bien fait. Remplacer cet endroit par une brasserie n'est, de notre point de vue, absolument pas nécessaire étant donné l'offre importante en restaurants à Payerne. En effet, ce joli café pourrait, avec un léger soutien financier et un peu de créativité, s'agrandir et répondre tout à fait aux attentes de la commune, souhaitant un restaurant pouvant accueillir plus de monde.

Nous ne comprenons pas et sommes tristes de votre choix qui ne tient compte, ni du travail effectué par ce groupe de personnes compétentes depuis plusieurs années, ni du potentiel de développement que possède une telle équipe.

Par ailleurs, concernant votre projet de transformer l'Abbatiale en musée, nous connaissons d'autres endroits, à l'instar des Eglises de Romainmôtier ou de Grandson qui ont été pensées non seulement comme des lieux spirituels ouverts librement à tous, mais également comme des lieux dynamiques autour desquels il est possible d'organiser des fêtes, des festivals, des

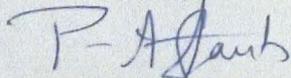
marchés... L'une des missions d'une église n'est-elle pas de favoriser la rencontre avec autrui, le partage, l'ouverture sur le monde et la convivialité ?

De notre point de vue, l'Abbatiale de Payerne, ce magnifique site d'architecture romane et représentatif de l'architecture clunisienne, mérite d'être pensé autrement que comme un lieu de rendement financier. Bien sûr, nous comprenons la nécessité de couvrir les frais liés à l'énorme travail de rénovation effectué et, dans ce sens, les visites guidées nous paraissent un moyen intéressant.

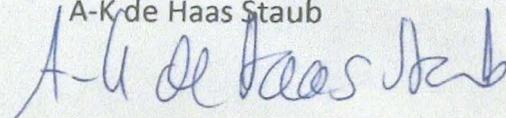
Nous espérons vivement que les diverses démarches citoyennes qui ont résulté de vos prises de positions vous feront reconsidérer vos décisions et vos choix politiques.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez porté à cette lettre, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux nos salutations distinguées.

P-A Staub



A-K de Haas Staub



Copies par mail à:

- Mme Françoise Grand, présidente du conseil Vie culturelle et communautaire
- Monsieur Patrice Haesslein, pasteur et gérant du café du marché

Association des amis de la
Maison de l'Abbatiale, Café du Marché
Françoise Grand
Présidente de l'Assemblée
1530 Payerne
fr.grand@bluewin.ch

Conseil communal de Payerne
Par son président
M. Jean-Jacques Guisolan
Rue de Savoie 1
1530 Payerne

Payerne, le 17 février 2019

Mesdames, Messieurs,

En prenant connaissance des rapports qui vont vous permettre de décider de l'avenir du Café du Marché lors de la séance du Conseil communal de ce 21 février nous notons des éléments semblant mettre en cause la gestion actuelle et tenons à vous apporter quelques informations et précisions. La COFIN dans son rapport écrit « *...un montant de CHF 11 100.- correspondant à un loyer théorique de l'EERV qui finalement n'a jamais été payé. Rappel est fait que l'EERV ne paie actuellement que les charges trimestrielles qui s'élèvent à CHF 450.-...* ».

Il nous semble utile de rappeler que l'exploitation actuelle du Café est soumise à une convention entre l'EERV et la Commune qui précise que « *...la Commune met gratuitement à disposition de l'EERV un local de 38 m² au rez de chaussée du Café du Marché...* ». L'EERV pour sa part : « *...assure les charges courantes, le nettoyage, exploite le local et la terrasse, met à disposition une personne engagée par ses soins et des bénévoles...* »

C'est pour assurer une gestion optimale de ses responsabilités que l'EERV a soutenu la mise en place de l'Association des amis de la Maison de l'Abbatiale Café du Marché qui en assure actuellement la gestion. Les membres du comité de l'association travaillent de manière bénévole mais ont tous des compétences en lien avec l'activité : comptable, ancien restaurateur, informaticien, directeur de l'enseignement agricole...

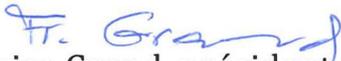
L'association qui tiendra son assemblée générale le 14 mars est en mesure de présenter un bilan de gestion équilibré.

Nous tenons également à préciser que la Municipalité a souhaité ne pas être partie prenante de l'association.

Comme vous le savez, l'EERV a reçu de la part de la Municipalité la dénonciation de la convention, malgré ce fait, l'association et les responsables régionaux de l'EERV restent ouverts à une poursuite de collaboration sous une forme à définir.

Nous restons à disposition pour tous renseignements et vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Pour l'Association des amis de la Maison de l'Abbatiale, Café du Marché


Françoise Grand, présidente de l'Assemblée